

**DECISION DU MAIRE :DM\_005\_2024**  
ALVES Cécile - LOCATION 3ème étage 1 rue Saint François

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération DE\_096\_2023 en date du 11/12/2023 fixant le tarif de location de l'appartement sis au 3ème étage au 1 rue saint François à 510 euros mensuel

Considérant la demande de Madame ALVES Cécile qui souhaite louer cet appartement à compter du 01/04/2024.

**Décide :**

**ARTICLE 1:** Un contrat de location est établi entre la commune et Madame ALVES Cécile pour la location de l'appartement au 3ème étage, 1 rue Saint François à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté à compter du 1er avril 2024, moyennant un loyer mensuel de 510€.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 27 mars 2024

Le Maire  
Patrick LECROQ



AGEDI Dépôt Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/03/2024 06-216602235-20240327-DM_005_2024-AU